

## PROMULGATION

### RÈGLEMENT RCA24 09005

**AVIS** est donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2024, le règlement suivant :

**RCA24 09005** | Règlement autorisant un emprunt de 4 610 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs, pour les années 2026 et 2027 (dossier 1245486016).

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 décembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux/](https://montreal.ca/reglements-municipaux/).

**FAIT** à Montréal, le 17 décembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert